

# Que fera-t-on de nos démobilisés ?

**Un aspect intéressant du programme de rétablissement des démobilisés, concernant tout spécialement la classe agricole et celle des pêcheurs**

(Du *Madawaska*, d'Edmonston, Nouveau-Brunswick, numéro du 16 décembre):

Le problème du rétablissement des démobilisés dans la période de l'après-guerre est depuis longtemps à l'étude. On a reconnu que ce problème est l'un des plus importants, auquel il faut de toute nécessité une solution adéquate et efficace. L'absorption par le travail de milliers d'hommes et de femmes, démobilisés des services armés ou devenus sans emploi par suite de la fermeture des industries de guerre, réclamera, dès le retour à la paix, l'adoption de mesures d'envergure dont on n'aura jamais été témoin dans le passé, mais sans lesquelles il y aurait tout lieu de craindre un bouleversement considérable dont on ne pourrait prévoir toutes les conséquences.

L'un des nuages les plus sombres à l'horizon de l'après-guerre, c'est à n'en pas douter celui suscité par la désertion en masse des districts ruraux et l'encombrement des centres industriels. Les miroitants salaires des industries de guerre auront été l'appât le plus irrésistible auprès de nos jeunes gens et de nos jeunes filles de la campagne et nous aurons probablement à payer en temps de paix la rançon de nos erreurs de temps de guerre. On se demande aujourd'hui avec raison combien de ceux et celles qui ont quitté le village pour la ville retourneront après la guerre sur la terre où ont grandi les générations des ancêtres.

Les statistiques révèlent qu'en 1871 la classe rurale comprenait près des trois cinquièmes de toute la population du pays et qu'aujourd'hui elle n'en compte qu'un peu plus d'un cinquième. La balance est totalement renversée et présente de toute façon un tableau très défavorable. On conçoit difficilement en effet qu'un pays comme le nôtre puisse maintenir une prospérité sans fléchissement quand la population rurale et la population urbaine offrent une disproportion aussi inquiétante.

On a fait tout dernièrement beaucoup de publicité au programme de l'établissement des démobilisés sur des terres. On sait qu'en certaines parties du pays des équipes d'ingénieurs ont fait tout l'été l'arpentage de terrains dont on veut disposer en faveur des anciens combattants. Mais de façon générale le peuple, la classe agricole, en définitive les premiers intéressés, et tous les autres qui seraient disposés à s'établir sur une terre après la guerre, ne sont pas assez au courant du programme du gouvernement en ce domaine.

Afin d'atteindre plus directement tous les intéressés, le ministère des Mines et des Ressources vient de publier un petit opuscule exposant ce programme connu officiellement sous le nom de "Loi agraire pour les anciens combattants". Toutes les familles rurales ayant un ou plusieurs fils dans les forces armées auraient intérêt à le lire attentivement et surtout à se prévaloir des avantages mis à leur portée. . . . .

Le programme de la "Loi agraire pour les anciens combattants" peut être réparti en trois sections distinctes; 1o des octrois et prêts aux anciens combattants désirant se livrer exclusivement à la culture de la terre sur une ferme; 2o des octrois et prêts aux anciens combattants désirant cultiver un lopin de terre tout en ayant leur emploi régulier dans l'industrie ou ailleurs; 3o des octrois et prêts aux anciens combattants désirant exploiter un lopin de terre tout en se livrant à la pêche dans un but commercial (cette dernière section concerne tout spécialement les pêcheurs et les octrois et prêts leur sont prévus pour l'achat de barques et d'un outillage de pêche).

Nos fils de cultivateurs ont là une intéressante occasion de devenir propriétaires d'une ferme à eux et de s'y établir solidement, de même nos pêcheurs acadiens de devenir chez eux "maîtres de leurs propres destinées" en s'y créant un bel avenir près de la mer qu'ils connaissent bien. Nos pères de familles y ont aussi la solution toute trouvée au problème toujours inquiétant de l'établissement de leurs fils.

Aussi ne saurions-nous trop insister auprès des nôtres pour qu'ils ne laissent pas passer une occasion aussi heureuse. Nous insistons de

façon spéciale auprès des pères et mères de nos mobilisés, actuellement dans l'active au pays ou outre-mer, afin que prenant dès maintenant connaissance des avantages offerts, ils puissent ensuite en convaincre leurs fils, pour que ceux-ci soient prêts à en bénéficier dès le retour au foyer au lendemain de la guerre.

Si le problème est national en ce qu'il concerne tout le pays, il est aussi et plus précisément un problème familial pour nos cultivateurs et nos pêcheurs en ce qu'il intéresse chacune de nos familles rurales ayant un ou plusieurs fils dans l'active. Se prévaloir d'avantages si précieux c'est à la fois enrayer le fléau de la désertion des campagnes et assurer l'avenir de nos belles familles canadiennes-françaises et acadiennes qui, dans le passé, ont démontré le plus solide attachement au sol et ont trouvé là leur plus sûre force de survivance.

Lucien FORTIN